

Contenu détaillé de formation en présentiel

Intitulé et références

- ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre
- Fiche certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41108/>
- Règlement complet <https://metiers.ffe.com/wp-content/uploads/2025/10/Reglement-ATE-2025-MAJ-23-09-2025-V2.pdf>

Objectifs

En fin de formation, l'élève sera capable de :

- Réaliser un diagnostic des potentialités du territoire et des ressources internes et externes pour favoriser le développement de la structure de tourisme équestre, en échangeant avec les acteurs locaux et en collectant et analysant les différentes informations à sa disposition, notamment sur les aspects culturels, patrimoniaux et environnementaux.
- Identifier les différents publics de la structure de tourisme équestre, pour répondre à leurs besoins en recueillant des informations sur leurs caractéristiques et leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.
- Concevoir un programme d'activités pour répondre à la demande de la clientèle, y compris en situation de handicap, en définissant des objectifs, en prenant compte les orientations de la structure de tourisme équestre et en optimisant les moyens à sa disposition.
- Conduire la mise en œuvre des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour assurer l'atteinte des objectifs définis en coordonnant les ressources humaines et les moyens disponibles et en procédant à des régulations et adaptations si nécessaire.
- Évaluer la réalisation des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour produire des bilans internes et externes et proposer des améliorations en mesurant la satisfaction des participants et en comparant les résultats aux objectifs initiaux.
- Effectuer le suivi administratif de la clientèle et des équidés pour garantir le bon fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en appliquant les procédures internes et en veillant au respect de la réglementation en vigueur (sanitaire, commercial, etc.).
- Gérer le budget des activités de la structure de tourisme équestre pour assurer leur rentabilité en établissant des prévisionnels, en contrôlant les dépenses et les stocks et en réalisant des encaissements.
- Accueillir les publics pour les informer sur le projet, les activités et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en adoptant une communication adaptée à ses interlocuteurs, en utilisant les



- supports de communication et d'information à sa disposition et en portant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation respectueuse et éthique avec les animaux en expliquant les besoins fondamentaux des équidés, leurs comportements et leur mode de vie et les règles de sécurité.
- Mettre en valeur les activités et les services de la structure de tourisme équestre auprès de ses clients pour optimiser la fréquentation en utilisant des argumentaires ciblés.
- Prospecter de nouveaux pratiquants afin de développer la clientèle de la structure de tourisme équestre en diffusant l'offre d'activité au moyen d'outils et de canaux de communication adaptés.
- Assurer la représentation de la structure de tourisme équestre pour développer sa notoriété en s'appuyant sur le tissu local, les médias et des partenaires commerciaux (Tour opérateur, agence de voyage, etc.).
- Définir les objectifs d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour proposer une expérience agréable et sécurisée aux pratiquants en prenant en compte le projet de la structure et les caractéristiques des publics, y compris en situation de handicap, des équidés et de l'environnement.
- Concevoir des itinéraires de tourisme équestre pour assurer le bon déroulement des promenades et randonnées équestres dans le respect des objectifs fixés en mobilisant les techniques d'orientation, ses connaissances de l'environnement et en prévenant les risques potentiels.
- Prévoir l'organisation logistique de la promenade ou de la randonnée équestre, pour assurer un déroulement optimal en vérifiant l'intégrité des équidés et leur adaptation à l'activité ainsi que l'adéquation du matériel.
- Accompagner des promenades et randonnées équestres pour optimiser l'agrément des participants en vérifiant leurs capacités équestres, en utilisant des consignes et des procédures garantissant la sécurité et l'intégrité des publics, y compris en situation de handicap.
- Animer une promenade et une randonnée équestre pour enrichir l'expérience des pratiquants en valorisant la relation avec les équidés et les aspects touristiques, culturels et écologiques.
- Adapter son intervention et l'itinéraire pour faire face aux imprévus et prendre en compte les capacités des pratiquants en prenant en compte les évolutions du contexte et en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin.



- Analyser le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée équestre et la satisfaction des publics pour évaluer l'atteinte des objectifs en interrogeant sa pratique et en exploitant les informations collectées auprès des participants et de l'équipe d'encadrement.
- Produire le bilan d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour rendre compte et alimenter le processus d'amélioration continue en valorisant les réussites et en proposant des remédiations.
- Évaluer l'état des équidés pour identifier les mesures à prendre pour maintenir leur disponibilité et préserver leur bien-être en mobilisant les connaissances et les techniques adaptées.
- Assurer les soins courants des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale, en appliquant les gestes et les mesures sanitaires adaptés à leurs besoins et en faisant appel aux professionnels compétents.
- Planifier l'emploi de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau d'éducation, le comportement et les risques d'emploi.
- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.
- Évaluer l'état du matériel et des installations pour identifier les réparations ou remplacements nécessaires en prenant en compte les normes et les préconisations existantes en matière de sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.
- Assurer l'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir un fonctionnement sécurisé et adapté aux activités de la structure en respectant les procédures internes en vigueur.
- Concevoir le programme de travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en fixant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé, de l'utilisation visée et de la connaissance de ses modes d'apprentissage.
- Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de maintenir son niveau d'éducation et sa condition physique en utilisant les techniques équestres adaptées et en respectant son intégrité.
- Évaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en se référant aux étapes de la progression de l'éducation d'un équidé et en s'appuyant sur des critères objectifs.

 Les sabots de Vénus	ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE	Version : 1.4 Date 05/08/2026 Page 4/7
---	--	--

Public visé et prérequis

- Public visé : personnes majeures, désirant encadrer des promenades et randonnées de manière professionnel
- Prérequis : posséder le Galop 6, être en possession du PSC1 ou équivalent, certificat médical autorisant l'encadrement et l'enseignement de l'équitation, avoir totalisé au moins 7 jours de randonnée à cheval, avoir validé le test d'entrée de l'ATE et effectué un test de positionnement auprès du centre de formation choisi.

Contenu de formation

- Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre :
 - o Etre capable d'encadrer et d'organiser des promenades et randonnées en autonomie
 - o Etre capable de présenter oralement un projet professionnel de tourisme équestre
- Techniques équestres du tourisme équestre
 - o Etre capable d'effectuer un travail sur le PTV (parcours en terrain varié)
 - o Etre capable d'analyser le travail de son cheval sur des exercices de PTV
- Soins et entretien des équidés et des infrastructures :
 - o Etre capable de maitriser les gestes de base en maréchalerie, bourrellerie, matelotage et secourisme équin
 - o Etre capable d'entretenir au quotidien les infrastructures et les équidés
- Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire :
 - o Etre capable de produire un rapport de stage
 - o Etre capable de créer un produit de tourisme équestre
 - o Etre capable de maitriser l'environnement institutionnel des entreprises de tourisme équestre et la législation en vigueur
 - o Etre capable de maîtriser la base de la comptabilité et de gestion

Moyens prévus

- Moyens pédagogiques : Clé USB avec les cours remis en fin de formation à chaque élève, livres et photocopiés
- Moyens techniques : Salle de cours avec rétroprojecteur, carrière en sable, manège couvert si mauvais temps, rond de longe, PTV, cavalerie d'école avec matériel de randonnée
- Moyens d'encadrement :
 - o Julie SERRES, BPJEPS TE, 14ans d'expérience, juge CSO et TREC club, juge de piste CSO
 - o Amandine EYMERY, ATE, 12 ans d'expérience en randonnée en milieu montagnard

Méthodes pédagogiques

- Séances techniques en équitation
 - o Enchaînement des séquences pédagogiques visant à faciliter les apprentissages

- Pédagogie active de mise en situation
- Séances techniques hors équitation
 - Séquences pédagogiques courtes et espacées dans le temps pour permettre de consolider les nouveaux gestes techniques appris
 - Pédagogie démonstrative
 - Expérimentation
- Séances théoriques
 - Pédagogie basée sur l'échange et le partage d'expérience pour créer une implication et concrétiser les situations
 - Pédagogie active et de mise en situation
 - Jeux de rôle

Modalités d'inscription et de formation

- Entretien : rendez vous en présentiel ou téléphone ou par visio afin de vérifier les prérequis et l'adéquation de la formation dans le projet d'évolution professionnelle
- Test d'entrée : inscription à un test d'entrée sur le site de la FFE, calendrier national. Les sessions de test d'entrée sont organisées par les CRE de chaque région. L'entrée en formation nécessite obligatoirement l'obtention de ce test. Possibilité d'effectuer un test blanc en centre de formation en amont
- Test de positionnement auprès de l'organisme de formation
- Signature du contrat de formation après obtention du test d'entrée et après le positionnement

Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation

- Suivi de l'exécution : signature des fiches de présence par demi journée, par le stagiaire et le formateur
- Evaluations formatives par l'organisme de formation :
 - Une fois les notions visées par le référentiel vues, vérification de l'acquisition
 - Sous forme de QCM via Kohoot pour le contenu théorique
 - Sous forme de séance pratique pour le contenu technique
 - Acquisitions notées sur le livret de suivi et sur le livret électronique
- Evaluation certificative du BC2, réalisée dans les 2 derniers mois de la formation et à minima 15 jours avant les autres épreuves certificatives. La date est proposée par l'organisme de formation et validée par la FFE.
- Evaluations certificatives des BC1 et 3 sont organisées par les CRE selon un calendrier national FFE.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de fin de formation
- Obtention partielle : chaque bloc de compétences acquis est acquis à vie.

Principales équivalences et passerelles vers l'ATE

- Les titulaires du BPJEPS TE ou CQP ORE obtiennent par équivalence l'ATE
- Les titulaires du BPJEPS AE autre mention obtiennent par équivalence les BC1 et 3
- Les titulaires de l'AE et l'AAE toutes dominantes obtiennent par équivalence les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique
- Les titulaires du CQP ASA et EAE obtiennent par équivalence les EPMSE

Vous pouvez consulter le tableau des équivalences sur le règlement de l'ATE page 38

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

- Chaque demande est étudiée individuellement avec notre référent handicap et le FFE. Lorsque les adaptations nécessaires permettent un déroulement sécurisé de la formation, elles sont mises en œuvre conformément au règlement de la FFE. Lorsque la formation ne peut être adaptée, le candidat est orienté vers une structure plus adaptée à sa situation.
- Informations complémentaires : listes des organismes pouvant accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs projets de formation :
 - AGEFIPH : handicap formation PACA, rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL, tel : 04.42.93.15.50
 - FFE : Cheval et diversité, cheval.diversite@ffe.com ou 02.54.94.46.16

Durée, période de réalisation et modalités de déroulement

- Durée totale de la formation : 660 heures (455h en centre et 205h de stage). Le positionnement peut alléger ou renforcer certains modules.
- Période de réalisation :
 - Entrée en formation : première semaine de mars
 - Examen terminal : selon calendrier national mais en principe début octobre avec possibilité de rattrapage fin octobre début novembre
- Horaires : du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h
- Rythme : formation continue 35h semaine en centre de formation
- Inscription : minimum 10 jours avant le début de la formation
- Confirmation d'inscription : à l'issue de l'obtention du test d'entrée
- Inscription à l'examen : BC1, 2 et 3 sont les épreuves terminales certificatives jugées par un jury plénier, inscription minimum 14 jours avant la date des épreuves sur FFE.com
- Modalités de déroulement : présentiel en centre de formation
- Mise en situation : une mise en situation pédagogique est prévue en entreprise sur une durée de 205h.

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité ;

- Accueil et prise en charge des différents publics ;
- Encadrement en sécurité de promenades et randonnées équestres ;
- Organisation et promotion d'activités adaptées aux différents publics ;
- Travail de la cavalerie d'extérieur ;
- Soins et entretien de la cavalerie d'extérieur ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés ;
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des itinéraires ;
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette mise en situation se fait dans le cadre d'une convention de stage.

- Lieu de formation : SAS Les Sabots de Vénus 2833 route des Baux 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

Coût de la formation

- Formation de 455h, tarif horaire de 12€50 de l'heure soit 5687€50 Tarif net de TVA conformément à l'article 261-4-4° du CGI.
- Mise en situation professionnelle 205 heures
- Inscription au test d'entrée : 90€
- Inscription à l'examen certificatif : 500€
- Frais annexes :
 - Casque 100€ env
 - Protège dos 100€ env
 - Boussole et porte carte 50€ env
 - Tenue complète d'équitation : 150€ env
 - Gants : 10€ env
 - Licence FFE 40€ (si non valide pour l'année en cours)

Rédacteur		Approbateur	
Amandine EYMERY		Amandine EYMERY	
REVISIONS			
Date	Nature de la révision		Version
05/08/2026	Précisions tva		1.4